

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session

Rome, 19-20 avril 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGE
I. INTRODUCTION	1-2	1
II. OUVERTURE DE LA SESSION	3	1
III. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-58	1-14
A. Adoption de l'ordre du jour	4	1
B. Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement	5-10	1-2
C. Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement	11	2
D. Évaluation	12-14	2-3
E. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	15-16	3
F. Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA	17-18	3-4
G. Exposé des options et stratégies d'intervention par pays	19-23	4-6
H. Ressources disponibles pour engagement	24	6
I. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen	25-36	6-9
J. Propositions de dons au titre du guichet mondial/régional présentées au Conseil d'administration pour examen	37-39	9-10
K. Activités prévues au titre des projets	40	10
L. Rapports financiers	41-51	11-13
M. Rapport sur la performance du portefeuille	52-53	14
N. Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain	54	13
O. Création d'un comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration	55	14
P. Autres questions	56-58	14

ANNEXES

I.	Liste des participants à la quatre-vingt-septième session du conseil d'administration	15-21
II.	Liste des documents soumis au conseil d'administration à sa quatre-vingt-septième session	22-24
III.	Ordre du jour	25-27

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. La quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome les 19 et 20 avril 2006. La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration est saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

3. En sa qualité de président de la réunion, le Président du FIDA, M. Lennart Båge, ouvre la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration.

III. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil d'administration examine l'ordre du jour provisoire (document EB 2006/87/R.1) et adopte l'ordre du jour figurant dans le document EB 2006/87/R.1/Rev.1 reproduit à l'annexe III.

B. Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement: Précisions concernant les questions soulevées par le Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Conseil d'administration entame ses travaux par l'examen des questions sur lesquelles il a demandé des précisions concernant le Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement (EB 2006/87/R.2). Plusieurs Administrateurs font remarquer qu'un certain nombre de points ne sont pas encore assez détaillés, mais le Conseil reconnaît que les résultats présentés dans le document dont il est saisi ne représentent qu'à peine plus de deux mois de travail.
6. Des inquiétudes sont exprimées quant à l'ampleur de la tâche à laquelle doit s'atteler le FIDA, compte tenu des moyens financiers et des ressources humaines dont il dispose. Le Conseil reçoit l'assurance que le FIDA est non seulement déterminé à produire les résultats attendus du Plan d'action, mais qu'il est aussi parfaitement conscient des risques inhérents à cette augmentation de la charge de travail.
7. Le Conseil est informé que le mandat du comité directeur a été modifié et la structure du plan d'action remaniée dans un souci de simplification et afin de mieux définir les responsabilités; ces modifications ont été soumises aux Administrateurs. Le Conseil apprend également que les principaux indicateurs de performance seront examinés par la direction à la fin du mois d'avril et qu'ils pourront ainsi être appliqués dans le cadre de la préparation du programme de travail et budget pour 2007, ce qui faciliterait l'élaboration pour 2008 d'un programme de travail et budget axé sur les résultats.
8. En ce qui concerne l'assurance-qualité, il est noté qu'une série de processus ont déjà été mis en place pour améliorer la qualité des programmes de pays aux stades de l'admission, de la conception et de l'exécution. Le renforcement de ces processus est un aspect important du Plan d'action. En outre, un seul groupe sera chargé au sein du FIDA de l'assurance-qualité et il s'assurera en toute indépendance du respect des normes et des procédures convenues en la matière. Le FIDA fera également appel à des concours extérieurs pour consolider l'ensemble de ce système.

9. S'agissant de la réforme et de la cohérence du système des Nations Unies, le FIDA consultera d'autres institutions en vue d'étudier les mesures les plus efficaces qu'il pourrait adapter à ses propres besoins de manière à garantir l'efficacité économique de ses activités.

10. À propos de la proposition du Bureau de l'évaluation concernant l'évaluation du Plan d'action, le Conseil demande, au vu des préoccupations et des questions qui se sont fait jour, que l'approche envisagée fasse l'objet d'un nouvel examen, et décide qu'il appartiendra au Comité de l'évaluation de déterminer la meilleure façon de procéder et de lui soumettre ses recommandations à cet égard.

C. Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Conseil se penche ensuite sur la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement (document EB 2006/87/R.3) et se félicite de l'évolution positive constatée dans ce domaine par rapport au contenu du document qu'il a examiné à sa session de septembre 2005. Suite à la demande d'éclaircissements formulée par le Conseil, les amendements apportés à ce texte sont présentés dans un document de séance (EB 2006/87/C.R.P.1) qui est ensuite approuvé par le Conseil. Compte tenu de ces amendements, le Conseil d'administration approuve la politique telle qu'elle est présentée dans le document EB 2006/87/R.3/Rev.1. Ces modifications insistent davantage sur le fait que le rôle du FIDA est de promouvoir le développement durable à moyen et long terme pour aider au rétablissement de la capacité de production agricole et des moyens de subsistance, plutôt que de participer à des opérations de secours à court terme. Étant donné la spécificité du FIDA et de son mandat, il importe en effet de mettre l'accent sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Pour assurer la complémentarité des efforts et éviter les doubles emplois, les interventions du Fonds dans les pays seront coordonnées avec celles des autres partenaires du développement. Le Conseil convient également que l'attribution de ressources aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).

D. Évaluation (point 5 de l'ordre du jour)

a) Rapport du Président du Comité de l'évaluation au sujet de la visite sur le terrain au Mexique

12. Le Président du Comité de l'évaluation présente au nom de ce Comité un rapport qui rend compte d'une visite sur le terrain effectuée au Mexique (document EB 2006/87/R.4 – dont la version révisée sera publiée sous la cote EB 2006/87/R.4/Rev.1). Tous les membres du Comité qui ont participé à cette mission ont apprécié l'occasion qui leur a ainsi été donnée de voir ce que fait le FIDA sur le terrain et ont félicité le Gouvernement du Mexique et le Bureau de l'évaluation pour leur excellente organisation. Par ailleurs, l'atelier consacré à l'évaluation du programme pour le Mexique a permis de procéder à un échange de vues instructif, dont il s'est dégagé un certain nombre de recommandations concernant notamment la nécessité pour le FIDA d'élaborer une stratégie d'intervention dans les pays à revenu intermédiaire.

b) Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la quarante-troisième session du Comité de l'évaluation

13. Le président du Comité de l'évaluation présente au Conseil le rapport sur la quarante-troisième session de ce Comité (document EB 2006/87/R.5), qui a eu lieu le 7 avril 2006. Ayant examiné à cette occasion le rapport sur la performance du portefeuille en 2005, le Comité de l'évaluation se félicite de l'utilité accrue de ce document en tant qu'instrument de gestion. Parmi les éléments de nature à rendre le portefeuille encore plus performant, le Comité préconise l'élaboration de directives en vue du renforcement des partenariats et d'une stratégie de ciblage, ainsi qu'un recentrage sur les institutions

de base et sur l'intégration des activités à l'échelon national moyennant leur harmonisation avec les stratégies des États membres en matière de réduction de la pauvreté.

c) Nomination des membres du Comité de l'évaluation

14. Le Conseil d'administration examine ensuite la question de la nomination des membres du Comité de l'évaluation (document EB 2006/87/R.6) et décide de nommer les neuf membres suivants: Allemagne, Belgique, Suède et Suisse pour la liste A; Indonésie et Nigéria pour la liste B; et, au sein de la liste C, Cameroun pour 2006 et 2007 et Mali pour 2008 (sous-liste C1), Inde (sous-liste C2) et Mexique (sous-liste C3). Il est également rappelé que, par une décision prise lors de la soixante et unième session du Conseil d'administration, la présidence du Comité reviendra en permanence à un pays des listes B et C. Le nouveau Comité de l'évaluation doit donc élire un président en se conformant à cette décision. Le Conseil d'administration sera informé de cette nouvelle présidence lors de sa quatre-vingt-huitième session.

E. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (point 6 de l'ordre du jour)

15. Passant au rapport d'activité sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) (document EB 2006/87/R.7 et rectificatif – dont la version révisée sera publiée sous la cote EB 2006/87/R.7/Rev.1), où figure une proposition d'allègement de dette pour le Burundi, les Administrateurs, après examen de la contribution proposée pour la réduction de la dette du Burundi à l'égard du FIDA au 31 décembre 2004, adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que le Burundi a satisfait aux conditions devant être remplies pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, abaissera la valeur de la dette du Burundi à l'égard du FIDA grâce à la réduction, jusqu'à concurrence de 100% de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions/intérêts) à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et jusqu'à concurrence du montant global de 11,7 millions de DTS en VAN de 2004".

16. Le Conseil note la possibilité d'une augmentation future du coût de l'Initiative PPTE pour le FIDA, et se félicite des mesures prises par la direction dans le but d'atténuer l'impact des allègements de dettes sur les ressources du Fonds. Les Administrateurs expriment l'espoir que le FIDA puisse finalement avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le Conseil sera informé lors d'une future session des conclusions de la réunion technique qui doit prochainement avoir lieu avec la Banque mondiale à cet égard.

F. Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA (point 7 de l'ordre du jour)

17. Suite aux débats du séminaire informel sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), qui a eu lieu en mars, et aux discussions qui ont suivi sur le point de l'ordre du jour consacré à ce système (document EB 2006/87/R.8), le Conseil d'administration convient de ce qui suit:

- a) Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les ressources du Fonds continueront à être utilisées en tenant dûment compte du principe d'une "répartition géographique équitable". En outre, à compter de 2007, date à laquelle un système uniforme d'allocation commencera à être appliqué, le FIDA continuera également, conformément aux décisions prises dans le cadre de la septième reconstitution, "à affecter à l'Afrique subsaharienne un pourcentage de ressources au moins égal à celui

que la région reçoit actuellement, sous réserve que la performance individuelle des pays le justifie".

- b) Le SAFP sera mis en œuvre comme actuellement sur la base d'une période de trois ans et le FIDA continuera à planifier ses prêts/allocation en faveur des emprunteurs actifs. Il sera tenu compte à cette fin de l'expansion du programme de travail et le Conseil d'administration restera informé des scores obtenus par les pays et des allocations, ainsi que de leurs éventuelles modifications.
- c) Le coefficient de pondération de 0,45 affecté à la population est considéré comme un "point d'équilibre" puisqu'il permet de conserver à cette variable un poids significatif dans la formule de détermination des besoins, tout en faisant jouer un rôle important à la performance et au RNB par habitant. Il est donc décidé de modifier la formule de calcul pour ramener à 0,45 la pondération assignée à la population.
- d) Étant donné la spécificité du FIDA et l'accent qu'il met sur la pauvreté rurale, on s'accorde par ailleurs largement sur le fait que la prise en compte de la population rurale correspond mieux au mandat de l'organisation. À cet égard, il est convenu que l'indicateur de la population rurale commencera à être appliqué au plus tard pour le programme de travail de 2008.
- e) Ces principes et décisions étant convenus, le Conseil approuve ensuite l'idée de créer un groupe de travail, comme le suggère le rapport de la Consultation entériné par le Conseil des gouverneurs, afin d'approfondir la réflexion sur certains aspects non encore définitifs du SAFP, en particulier les données à utiliser pour la population rurale, le poids de la performance, la mise en œuvre du système selon que les pays empruntent ou non à des conditions favorables, ainsi que la prise en compte éventuelle d'autres indicateurs de la pauvreté, comme le niveau de nutrition et le revenu rural par habitant, qui pourraient avoir une incidence sur les scores obtenus par les pays s'ils étaient introduits dans le système. Un séminaire informel sera organisé pour mettre au point le programme de travail de ce groupe, avec le soutien technique du secrétariat.

18. À l'occasion de l'examen du SAFP, les membres du Conseil invitent la direction à veiller à ce que les coûts de transaction n'augmentent pas et que le volume moyen des prêts par projet ne diminue pas.

G. Exposé des options et stratégies d'intervention par pays (point 8 de l'ordre du jour)

a) Bangladesh

19. Lors de l'examen de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Bangladesh (EB 2006/87/R9), le Conseil d'administration demande des informations complémentaires sur la façon dont le FIDA traitera les questions relatives à la gouvernance. Il est confirmé que l'évaluation du portefeuille du pays a fait apparaître que le Fonds avait réalisé des progrès appréciables dans le traitement de la corruption, mais que l'on pouvait faire plus. À cet égard, l'ensemble des parties se sont mises d'accord sur un plan d'action pour lutter contre la corruption, décrit à l'annexe du COSOP intitulée «Accord conclusif». En réponse aux questions relatives aux efforts en cours pour garantir la coordination avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAsD), il est précisé qu'au Bangladesh, le FIDA travaille en partenariat très étroit avec ces deux banques. En outre, en vue de s'assurer d'une mise en œuvre coordonnée du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Fonds fait maintenant partie d'une matrice de partenariat pour le Bangladesh où figurent la Banque mondiale, la BAsD, le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID) et le Japon.

20. Le Conseil demande des précisions sur l'approche envisagée pour améliorer la gestion des ressources collectives. Il lui est précisé que les projets du FIDA s'inspireront des expériences antérieures au Bangladesh et mettront l'accent sur la réalisation à long terme de la sécurité foncière pour les plans d'eau exploités et le transfert de la gestion de ces plans d'eau à des groupes de pêcheurs pauvres. Le Conseil note que le cadre logique ne comporte pas de cible quantifiée. Il est informé que les indicateurs feront l'objet d'une quantification au moment de la conception du futur projet. Par ailleurs, plutôt que de fixer des cibles quantifiées avant de savoir ce qui sera financé, la responsabilisation sur le plan de l'impact du COSOP se concrétisera par des rapports réguliers sur les indicateurs en question. La possibilité de réduire le nombre d'objectifs stratégiques est examinée et il est précisé que celui relatif à la prise en compte des spécificités de chaque sexe pourra aisément être considéré comme un thème transversal pour l'ensemble du futur programme.

21. Le Conseil demande des informations complémentaires sur les propositions relatives à la pêche figurant dans le COSOP. Il est informé que le FIDA s'inspirera de l'expérience tirée des projets antérieurs financés conjointement par le Fonds et le DFID et, notamment, mettra l'accent sur les approches communautaires de la gestion des pêches et veillera à assurer aux pêcheurs pauvres une sécurité à long terme de leurs droits d'exploitation des ressources halieutiques. Le Conseil demande pourquoi la gestion des eaux n'est pas considérée comme une question trans-sectorielle et il lui est répondu que le FIDA a abandonné le financement des grands projets de gestion de l'eau en raison de la forte importance que ceux-ci accordent aux grands schémas infrastructureux, de leur coût élevé et de l'existence d'autres donateurs, comme les Pays-Bas et la Banque mondiale, qui possèdent en la matière un avantage comparatif supérieur. Enfin, le Conseil s'interroge sur la capacité d'innovation des principales organisations partenaires du FIDA au Bangladesh. Il lui est précisé qu'au cours des cinq dernières années, le Fonds s'est tourné vers des institutions présentant des capacités avérées à appuyer des programmes d'innovation. La fondation Palli Karma-Sahayak et le Local Government Engineering Department en sont deux exemples; leurs activités dans les domaines respectifs de la microfinance et des infrastructures rurales ont en effet été hautement novatrices.

b) Égypte

22. Examinant le COSOP de l'Égypte (EB 2006/87/R.10), le Conseil d'administration se félicite de sa qualité, de la priorité accordée à la pauvreté et de l'approche participative adoptée. Le représentant Égyptien fait part de la totale satisfaction de son gouvernement pour ce qui est de la préparation du COSOP, de ses recommandations et de ses priorités géographiques et thématiques. Il se déclare impatient d'utiliser ce document à l'appui des projets de développement rural dans le sud de la Haute-Égypte. Les Administrateurs suggèrent de procéder à un examen à mi-parcours du COSOP dans le cas où la situation de la pauvreté rurale devait évoluer dans le pays. Il souligne que cette situation fera l'objet d'une surveillance étroite et que le ciblage sera si nécessaire adapté en conséquence. Les membres du Comité de l'évaluation soulignent l'importance de procéder à une évaluation du portefeuille du pays avant de préparer le COSOP, compte tenu de l'interaction positive constatée. Des questions sont posées sur l'ampleur de la participation des bénéficiaires aux projets durant la préparation du COSOP, ainsi que sur l'importance accordée à la promotion de l'égalité hommes-femmes. Il est confirmé que la participation des bénéficiaires a été importante et en particulier lors de l'atelier de validation de l'évaluation de portefeuille et que ce fait apparaît pleinement dans l'accord conclusif et le COSOP. Le lien programmatique entre les dons et les prêts pour ce qui est de la promotion de l'égalité hommes-femmes est également mis en relief.

c) Ghana

23. Le Conseil d'administration examine le COSOP du Ghana (EB 2006/87/R.11). Il apprécie la base analytique de sa stratégie, l'approche participative adoptée pour sa conception et sa conformité avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Ghana. Il se félicite également de l'analyse faite dans ce document de l'avantage comparatif du Fonds et de l'importance particulière

accordée aux régions septentrionales du Ghana. Le Conseil demande des précisions supplémentaires sur diverses questions parmi lesquelles les unités de mise en œuvre des projets, le recours à des suppléments de traitement pour le personnel des projets, les modalités et comportements en matière de partenariat, la participation des bénéficiaires ruraux à la conception du COSOP et l'utilisation de nouvelles solutions pour le suivi et l'évaluation. Il est précisé que les programmes financés par le FIDA s'appuieront sur les systèmes nationaux, puisqu'ils se déroulent conformément aux orientations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Conseil est également informé que la question des rémunérations supplémentaires est le reflet d'arrangements antérieurs et que le dernier projet recourant à ce procédé se terminera fin juin 2006. Il est également rappelé que le FIDA collabore avec de nombreux partenaires au niveau des projets et des politiques et qu'il est prêt à favoriser d'autres partenariats dans l'optique d'une amélioration de l'efficacité du développement. Il est porté à l'attention du Conseil que le COSOP a été conçu selon une approche participative impliquant des organisations d'agriculteurs, des entrepreneurs ruraux, des ONG et des organismes gouvernementaux. Ces partenariats seront intégrés dans le cadre du Partenariat national pour le développement et l'exécution des projets de façon à garantir une orientation constante du programme de pays. Les nouvelles modalités de suivi et d'évaluation consistent pour l'essentiel à faire participer de façon plus conséquente les utilisateurs finaux et les prestataires de services à l'évaluation des activités et résultats du programme.

H Ressources disponibles pour engagement (point 9 de l'ordre du jour)

24. Le Conseil s'intéresse ensuite aux ressources disponibles pour engagement (document EB 2006/87/R.12 et rectificatif – dont la version révisée sera publiée sous la cote EB 2006/87/R.12/Rev.10 et additif). Avec des entrées nettes de fonds estimées à 98,5 millions de USD au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006 et un besoin de financement total d'environ 147,6 millions de USD au titre des propositions de prêts et de dons soumises à la session, le Conseil approuve le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) pour un montant 49,1 millions de USD, ce qui porte à 345,1 millions de USD le niveau du PEA reporté.

I. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen (point 10 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil d'administration est informé que des négociations officielles sur la proposition de prêt au Bangladesh, approuvée lors de la quatre-vingt-sixième session du Conseil en décembre 2005, ont été menées à bien et sont pour l'essentiel conformes aux conditions présentées à l'époque.

26. Le Conseil d'administration examine ensuite les propositions de projets/programmes ci-après:

a) Afrique de l'Ouest et du Centre

Congo: projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza, et de la Lekoumou

27. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/87/R.13 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Congo un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (5 900 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} février 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

b) **Afrique orientale et australe**

i) *Madagascar: projet d'appui au développement de Menabe et Melaky*

28. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/87/R.14 ainsi que son supplément, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt en diverses monnaies pour un montant équivalant à neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (9,1 millions DTS) (correspondant environ à 13,12 millions de USD) venant à échéance le 15 février 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République de Madagascar, en diverses monnaies, un don équivalant à deux cent cinquante cinq mille droits de tirage spéciaux (255 000 DTS) (correspondant approximativement à 365 000 USD), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *Mozambique: programme d'appui à l'agriculture*

29. Le Conseil d'administration étudie la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/87/R.15, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Mozambique un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (13 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} novembre 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

c) **Asie et Pacifique**

i) *Propositions post-tsunami: propositions de prêts supplémentaires pour les programmes approuvés lors de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration.*

30. À sa quatre-vingt-quatrième session en avril 2005, le Conseil d'administration a approuvé quatre prêts pour des programmes post-tsunami en Inde, aux Maldives et à Sri Lanka. Les montants des prêts approuvés représentent 50% du montant total des prêts du FIDA proposés. Il a été convenu que les montants restants pour ces quatre programmes seraient mobilisés ou couverts par des allocations de prêts au titre du programme de travail 2006. En conséquence, le Conseil examine le document EB 2006/87/R.16, ainsi que son supplément, où sont présentées les quatre propositions de prêts destinés à couvrir les montants supplémentaires nécessaires pour ces programmes et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds, pour financer en partie le Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés côtières du Tamil Nadu, fera à la République de l'Inde un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (10 400 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point

(0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, pour financer en partie le Programme post-tsunami de relèvement des pêches et de l'agriculture, fera à la République des Maldives un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 450 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, pour financer en partie le Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières, fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 950 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, pour financer en partie le Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance, fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 650 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

31. Le Conseil d'administration approuve les propositions de prêt pour l'Inde, les Maldives et Sri Lanka, pour lesquelles des négociations n'ont pas encore eu lieu, à condition que toute modification importante des conditions soumises au Conseil, qui pourrait intervenir au cours des négociations, soit portée à son attention lors d'une future session.

ii) *Pakistan: projet de relèvement à l'intention des communautés et des ménages touchés par le séisme*

32. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/87/R.17 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République islamique du Pakistan un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-huit millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (18 350 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

33. Le Conseil approuve également la proposition que le prêt du FIDA vienne en complément de l'allocation fondée sur la performance pour le Pakistan.

d) **Amérique latine et Caraïbes**

- i) *Brésil: projet de développement des communautés rurales dans les zones les plus pauvres de l'État de Bahia*

34. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/87/R.18 ainsi que ses additif et supplément, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: Que le Fonds, sur la garantie de la République fédérative du Brésil, fera à l'État de Bahia de la République fédérative du Brésil un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (20 800 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2024 ou avant cette date, avec un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds, et qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à l'État de Bahia de la République fédérative du Brésil un don d'un montant de 500 000 USD, qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président"

- ii) *Guatemala: Mémoire du Président: Apport de modifications au programme national de développement rural – Régions centrales et orientales (prêt 651-GT)*

35. Le Conseil d'administration étudie la proposition contenue dans le document EB 2006/87/R.19, et approuve les modifications suivantes apportées au Programme national de développement rural – régions centrales et orientales:

- a) réduction du prêt du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de 15,0 millions de USD à 11,0 millions de USD; et
b) adaptation des catégories de prêt et des pourcentages de dépenses susceptibles d'être financées par le FIDA et réaffectation des fonds en conséquence, comme indiqué aux tableaux 1 et 2 du document EB 2006/87/R.19.

e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

- i) *Bosnie-Herzégovine: projet de renforcement des entreprises rurales*

36. Le Conseil d'administration étudie la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/87/R.20 ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la Bosnie-Herzégovine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (8 800 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2046 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

J. Propositions de dons au titre du guichet mondial/régional présentées au Conseil d'administration pour examen (point 11 de l'ordre du jour)

37. Le Conseil d'administration étudie les propositions de dons suivantes:

a) **Centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI**

38. Le Conseil d'administration étudie les propositions de dons contenues dans le document EB 2006/87/R.21, et convient de soutenir trois programmes de recherche et de formation agricoles qui seront exécutés par l'intermédiaire de centres bénéficiant de l'appui du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de reprise de l'activité agricole des femmes dans les zones marginales d'Afghanistan et du Pakistan en période post-conflit, fera un don ne dépassant pas un million quatre-vingt mille dollars des États-Unis (1 080 000 USD) au Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre, fera un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs pauvres par l'utilisation accrue du fourrage, fera un don ne dépassant pas un million six cent mille dollars des États-Unis (1 600 000 USD) à l'Institut international de recherche sur le bétail (ILRI) à l'appui d'un programme de quatre ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

b) **Programme régional de formation au développement rural (PROCASUR) pour le programme de formation aux itinéraires d'apprentissage**

39. Le Conseil d'administration étudie les informations contenues dans le document EB 2006/87/R.22, et approuve la proposition de don en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que, dans le but de financer en partie le programme de formation aux itinéraires d'apprentissage, pour trois ans, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas neuf cent mille dollars des États-Unis (900 000 USD) au programme régional de formation au développement rural (PROCASUR) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

K. Activités prévues au titre des projets (point 12 de l'ordre du jour)

40. Le conseil examine ensuite le document sur les activités prévues au titre des projets pour 2006-2007 (EB 2006/87/R.23) concernant les projets et les programmes entrés dans la réserve, les COSOP examinés jusqu'à présent et ceux qu'il est prévu de présenter aux prochaines sessions du Conseil. L'Administrateur pour le Japon fait part de l'attitude prudente de son pays à l'égard de la proposition de projet pour la République populaire démocratique de Corée, qui doit être présentée au Conseil en décembre 2006, et demande une description détaillée de cette proposition.

L. Rapports financiers (point 13 de l'ordre du jour)

a) Septième reconstitution des ressources du FIDA

i) Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA

41. Le Conseil d'administration examine le rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2006/87/R.24) et prend acte de l'adoption par le Conseil des gouverneurs de la résolution 141/XXIX et de la pièce jointe A mise à jour, où sont précisées pour chacun des États membres les contributions versées et les annonces faites pour la septième reconstitution en date du 8 mars 2006.

ii) Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA

42. Le Conseil d'administration examine l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2006/87/R.25). Les Administrateurs se félicitent des annonces de contribution récemment faites par l'Italie dont le niveau sera au moins égal à celui de la sixième reconstitution, soit 41,5 millions d'euros, et par l'Irlande de 6 millions d'euros, et prennent note du fait que – au 19 avril 2006 – le montant total des annonces de contribution à la septième reconstitution, y compris les contributions complémentaires, représentait l'équivalent de 550 millions de USD. Il est rappelé que le Conseil des gouverneurs a donné au Président l'autorisation d'ajuster, si nécessaire, l'objectif cible de la septième reconstitution pour prendre en compte un déficit structurel n'excédant pas les 15% à l'issue de la période de six mois prévue pour la création des votes additionnels, à savoir le 16 août 2006. Les États membres qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions sont priés de le faire dès que possible.

43. Il est rappelé aux Administrateurs que la septième reconstitution prendra effet à la date à laquelle auront été déposés des instruments de contribution pour un montant équivalant à au moins 50% du total des contributions promises. Les États membres sont donc instamment priés de déposer leurs instruments de contribution dans les meilleurs délais possibles.

b) Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA

44. Le Conseil d'administration examine également l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2006/87/R.26) et note qu'au 24 février 2006, les annonces de contribution se chiffrent à 509,1 millions de USD, soit 91% du niveau cible fixé à 560 millions de USD. Au 19 avril 2006, les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'un instrument de contribution représentent au total l'équivalent de 453,8 millions de USD, soit 89% des annonces de contribution, tandis que les versements effectués s'élèvent à 400,9 millions de USD, soit 79% des annonces de contribution.

c) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA

i) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2005

45. Le Conseil d'administration examine ensuite le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2005 (document EB 2006/87/R.27). Il note que le produit total des placements s'élève à 68 millions de USD en 2005, ce qui représente un taux de rendement net de 2,95%, soit 23 points de base de plus que le taux de référence. En 2005, le taux de rendement net des placements a été inférieur à l'objectif de 3,5% par an que s'était fixé le FIDA. D'autre part, les dernières valeurs que contenait encore le portefeuille d'actions ont été liquidées et un investissement d'environ 414 millions de USD a été réalisé pour créer un nouveau portefeuille constitué d'obligations de qualité supérieure

qui seront conservées jusqu'à échéance. Cette opération a considérablement réduit le risque des placements mais elle oblige aussi à réviser en baisse, dans une certaine mesure, les perspectives de rendement. À cet égard, les Administrateurs notent avec satisfaction les travaux entrepris par la Banque mondiale, en tant que conseiller financier du FIDA, en ce qui concerne l'indice de référence à utiliser pour les titres conservés jusqu'à échéance et le taux de rendement attendu selon différents scénarios de répartition des actifs.

ii) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2006

46. Le Conseil d'administration examine le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2006 (document EB 2006/87/R.28) notant qu'au cours des deux premiers mois de 2006, le portefeuille de placements avait dégagé une plus-value de 6,6 millions de USD.

d) Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service

47. À l'occasion de l'examen du rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service (document EB 2006/87/R.29 et rectificatif – dont la version révisée sera publiée sous la cote EB 2006/87/R.29/Rev.1), le Conseil constate que si le nombre de prêts accusant des arriérés à la fin de 2005 est resté stable, avec un total de 55, le montant global des arriérés de paiement a néanmoins augmenté de 5,8 millions de USD. Il note également que les arriérés de huit pays pour lesquels aucun plan de règlement n'a été possible représentent 81,4 % du total des arriérés. Les Administrateurs se félicitent d'apprendre qu'au cours des derniers mois, plusieurs emprunteurs ont réglé des arriérés de commission pour un montant de 1,8 million de USD. Tout en saluant les efforts déployés par le Fonds pour régler le problème des arriérés, les Administrateurs incitent vivement la direction à intensifier son action dans ce domaine.

e) Besoins de financement au titre du vingt-septième tirage sur les contributions des membres en 2006

48. Le Conseil examine ensuite les besoins de financement au titre du vingt-septième tirage sur les contributions des États membres en 2006 (document EB 2006/87/R.30). Il approuve le tirage, en mai 2006, de 35% des contributions à la sixième reconstitution pour faire face aux décaissements au titre des prêts et des dons, ou selon les modalités éventuellement arrêtées avec certains États membres et autorise l'utilisation des actifs liquides du Fonds pour financer les décaissements non couverts par ce tirage.

f) Rapport du Comité d'audit

49. Le président du Comité d'audit présente un rapport sur la quatre-vingt-douzième réunion de cette instance (document EB 2006/87/R.31), consacrée à l'examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2005, dont l'approbation a été recommandée au Conseil. Des éclaircissements sont également apportés au Conseil concernant les conséquences de la révision de la norme comptable internationale 39 qui va obliger le FIDA à modifier le traitement, dans les états financiers pour 2005, de ses prêts, de certaines sommes à recevoir et à payer, ainsi que des produits reportés pour qu'ils apparaissent désormais à leur juste valeur initiale puis au coût amorti. Le Conseil entérine le rapport du Comité. Le président du Comité d'audit rappelle ensuite que le Comité a reçu du Conseil d'administration, en 2004, pour une période probatoire de deux ans, le mandat d'examiner le budget annuel du Fonds avant qu'il ne soit soumis au Conseil. Cette expérience s'étant révélée positive, le président du Comité propose que celui-ci continue de s'acquitter de cette tâche à l'avenir, et le Conseil approuve cette suggestion.

g) États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2005

50. Le Conseil d'administration examine ensuite les états financiers vérifiés du FIDA pour 2005 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y afférent (document EB 2006/87/R.32 et rectificatif – dont la version révisée sera publiée sous la cote EB 2006/87/R.32/Rev.1) et, conformément à la recommandation du Comité d'audit, décide de soumettre ces états pour approbation à la trentième réunion du Conseil des gouverneurs.

h) Nomination des membres du Comité d'audit

51. Le Conseil examine ensuite la nomination des membres du Comité d'audit (document EB 2006/87/R.33) et nomme les neuf membres suivants: États-Unis d'Amérique, France, Italie et Pays-Bas sur la liste A; Algérie et Venezuela (République bolivarienne du) sur la liste B; et, parmi les membres du Conseil appartenant à la liste C, Égypte pour 2006 et 2007 et Afrique du Sud pour 2008 dans la sous-liste C1; Chine dans la sous-liste C2; et Argentine dans la sous-liste C3. Le représentant de la France est élu président du Comité d'audit.

M. Rapport sur la performance du portefeuille pour 2005 (point 14 de l'ordre du jour)

52. Lors de l'examen du rapport sur la performance du portefeuille d'activités pour 2005 (document EB 2006/87/R.34) le Conseil félicite le Fonds pour les améliorations apportées à la qualité du document dans son ensemble et pour sa réceptivité au rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI). Tout en prenant acte des progrès importants réalisés en 2005, en particulier des chiffres records pour ce qui est du nombre de prêts approuvés et du montant des décaissements, les Administrateurs demandent à la direction de prendre des mesures pour améliorer les délais d'entrée en vigueur des projets et des programmes. Ils saluent par ailleurs l'accord passé entre le Département gestion des programmes et le Bureau de l'évaluation visant à harmoniser les systèmes d'auto-évaluation et d'évaluation indépendante. À cet égard, le Conseil fait savoir qu'il attend avec intérêt de pouvoir examiner le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations, ainsi que la réponse correspondante de la direction du Fonds à sa session de décembre.

53. Le Conseil prend acte du chemin parcouru dans la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur privé et du système de gestion des résultats et de l'impact, et dans le renforcement du système d'auto-évaluation. Les Administrateurs ont également formulé des observations constructives sur diverses questions, comme les stratégies de sortie, la sécurité alimentaire, l'égalité hommes-femmes, le ciblage, l'innovation, la gestion des savoirs et les partenariats.

N. Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain (point 15 de l'ordre du jour)

54. Le Conseil d'administration examine le rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain (document EB 2006/87/R.35) et note que les 15 initiatives prises dans ce cadre ont toutes été mises en œuvre. Les Administrateurs se félicitent des enseignements pratiques qui se sont dégagés de ce programme pilote et de ses effets positifs dans des domaines comme la communication avec les pays, la gestion des connaissances, la constitution de partenariats et la coordination des donateurs. Ils écoutent également avec intérêt le président du groupe de travail ad hoc du Conseil d'administration chargé de la présence sur le terrain, M. Philippe Heuts, qui leur rend compte oralement de la dernière réunion en date du groupe. Le Président fait connaître au Conseil la nouvelle composition du groupe de travail décidée lors de sa dernière réunion et où l'on trouve des membres de la Belgique (Présidence), de la France, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mali, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République bolivarienne du Venezuela.

O. Création d'un comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (point 16 de l'ordre du jour)

55. Le Conseil examine ensuite les recommandations formulées dans le document EB 2006/87/R.36, lesquelles ont été mises au point en consultation avec les coordonnateurs des listes et avec leur accord. Après avoir noté l'importance qu'il convient d'attribuer aux droits de vote des États membres ainsi qu'au rôle, à l'efficacité et à la composition du Conseil d'administration, le Conseil approuve la recommandation qui lui a été soumise de créer un comité ad hoc chargé d'examiner ces questions. Il décide en outre que ce comité sera composé de quatre membres du Conseil d'administration choisis sur la liste A, deux sur la liste B et trois sur la liste C, et qu'un de ces neuf membres sera appelé à assurer la présidence par rotation. Le comité se réunira avec pour objectif de conclure ses délibérations de manière à présenter des recommandations d'ici la fin de 2006.

P. Autres questions (point 17 de l'ordre du jour)

a) Nouveau siège du FIDA

56. Un rapport d'activité oral sur la rénovation du nouveau siège du FIDA est présenté au Conseil d'administration. Le Conseil est informé que, conformément à la résolution 139/XXVIII, pour le financement du réaménagement des parties et installations communes du nouveau siège, le Fonds fera appel à des contributions volontaires des États membres. À cette fin, une fiche fournissant des informations complémentaires sur ces possibilités de financement sera transmise à l'ensemble des États membres.

b) Présidence des consultations relatives à la reconstitution

57. À la demande de l'Administrateur représentant l'Allemagne, il est décidé que le FIDA rédigera un document sur les approches et règles des autres organisations quant à la présidence des consultations relatives à la reconstitution. Ce document sera soumis pour examen au Conseil d'administration lors de sa quatre-vingt-huitième session, en septembre 2006.

d) Approbation de la diffusion des documents

58. Le Conseil d'administration approuve la diffusion des documents dont il a été saisi à sa quatre-vingt-septième session, y compris les révisions requises, et note que ces documents seront affichés sur le site web public du FIDA.

ANNEXE I

A

IFAD

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Executive Board – Eighty-seventh Session

Rome, 19-20 April 2006

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE EIGHTY-SEVENTH SESSION
OF THE EXECUTIVE BOARD**

**Liste des participants à la quatre-vingt-septième session
du Conseil d'administration**

**Lista de los participantes en el 87º período de sesiones
de la Junta Ejecutiva**

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST A

Canada

James MELANSON
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Finland

Heidi PIHLATIE
Minister Counsellor
Permanent Representative
of the Republic of Finland
to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

France

Alain GUILLOUËT
Ministre Conseiller
Chef de la Mission économique
Ambassade de France en Suisse
Berne

Belgium

Philip HEUTS
Conseiller
Coopération internationale
Représentant permanent suppléant
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Germany

Bernd DUNNZLAFF
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Switzerland

Lothar CAVIEZEL
Ministre
Représentant permanent de la
Confédération suisse
auprès du FIDA
Rome

Italy

Augusto ZODDA
Membre du Service de Consultation
et supervision fiscale
Ministère de l'économie et
des finances
Rome

Greece

Emmanuel MANOUSSAKIS
Minister Plenipotentiary
for Agricultural Affairs
Alternate Permanent Representative
of the Hellenic Republic to IFAD
Rome

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

Japan

Kazumi ENDO
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Japan to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Denmark

Kristian HØJERSHOLT
Minister Counsellor
Chargé d'affaires, a.i.
Permanent Representation of the
Kingdom of Denmark to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Norway

Margaret SLETTEVOLD
Minister Counsellor
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

Sweden

Ann UUSTALU
Minister
Permanent Representative
of the Kingdom of Sweden
to IFAD
Rome

**United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland**

Matthew WYATT
Ambassador of the United Kingdom
of Great Britain and Northern Ireland
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Netherlands

Theo VAN BANNING
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to IFAD
Rome

United States of America

Liza MORRIS
Deputy Director
Office of Multilateral
Development Banks
Department of Treasury
Washington, D.C.

Spain

Jorge CABRERA ESPINÓS
Primer Secretario
Embajada de España
Roma

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

LIST B

Kuwait

Waleed AL-BAHAR
Regional Manager for Central Asia
and European Countries
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

United Arab Emirates

Majed Ali Ahmed OMRAN AL SHAMSI
Assistant Director
Revenue Department
Ministry of Finance
and Industry
Abu Dhabi

Nigeria

Qatar

Khalid BIN HAMAD AL-THANI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the State of Qatar to IFAD
Rome

Saudi Arabia

Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

Indonesia

Djafar HUSEIN
Deputy Chief of Mission
Embassy of the Republic
of Indonesia
Rome

Venezuela, Bolivarian Republic of

Jesús Cirilio SALAZAR
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno de
la República Bolivariana de Venezuela
ante el FIDA
Roma

Algeria

Abderrahman HAMIDAOU
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint
de la République algérienne
démocratique et populaire auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

**LIST C
SUB-LIST C1 - Africa**

Egypt

Said Mohamed EL SAYED MANSOUR
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Mali

Ibrahim Bocar DAGA
Ambassadeur de la République
du Mali auprès du FIDA
Rome

South Africa

Margaret MOHAPI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of South Africa
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Cameroon

Médi MOUNGUI
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cameroun
auprès du FIDA
Rome

**LIST C
SUB-LIST C2 - Europe, Asia and the Pacific**

China

JU Kuilin
Deputy Director-General
International Department
Ministry of Finance
Beijing

Pakistan

Aamir Ashraf KHAWAJA
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

**Member
Membre
Miembro**

**Alternate Member
Membre suppléant
Miembro suplente**

India

Ashok CHAWLA
Additional Secretary (Economic Affairs)
Department of Economic Affairs
Ministry of Finance
New Delhi

Turkey

Yüksel YÜCEKAL
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Turkey
to IFAD
Rome

LIST C

SUB-LIST C3 - Latin America and the Caribbean

Brazil

Benvindo BELLUCO
General Coordinator for Policies
with Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning, Budget
and Management
Brasilia, D.F.

Guatemala

Francisco BONIFAZ RODRÍGUEZ
Embajador de la República de Guatemala
ante los Organismos de las
Naciones Unidas
Roma

Mexico

Vladimir HERNÁNDEZ LARA
Consejero
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Argentina

María del Carmen SQUEFF
Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

ANNEXE II

**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2006/87/R.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2006/87/R.1/Add.1	2	Calendrier de travail de la session
EB 2006/87/R.2	3	Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement: Précisions concernant les questions soulevées par le Conseil d'administration
EB 2006/87/R.3 + EB 2006/87/C.R.P.1	4	Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement
EB 2006/87/R.4	5 a)	Rapport du Président du Comité de l'évaluation au sujet de la visite sur le terrain au Mexique
EB 2006/87/R.5	5 b)	Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la quarante-troisième session du Comité de l'évaluation
EB 2006/87/R.6	5 c)	Nomination des membres du Comité de l'évaluation
EB 2006/87/R.7 + Corr.1	6	Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
EB 2006/87/R.8	7	Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA
EB 2006/87/R.9	8 a)	Bangladesh: Exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays
EB 2006/87/R.10	8 b)	Égypte: Exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays
EB 2006/87/R.11	8 c)	Ghana: Exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays
EB 2006/87/R.12 + Corr.1 + Add.1	9	Ressources disponibles pour engagement
EB 2006/87/R.13 + Add.1 + Sup.1	10 a)	Congo: Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou
EB 2006/87/R.14 + Sup.1	10 b) i)	Madagascar: Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky
EB 2006/87/R.15	10 b) ii)	Mozambique: Programme d'appui à l'agriculture
EB 2006/87/R.16 + Sup.1	10 c) i)	Propositions post-tsunami: propositions de prêts supplémentaires pour les programmes approuvés à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration
EB 2006/87/R.17 + Add.1 + Sup.1	10 c) ii)	Pakistan: Projet de relèvement à l'intention des communautés et des ménages touchés par le séisme

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2006/87/R.18 + Add.1 + Sup.1	10 d) i)	Brésil: Projet de développement des communautés rurales dans les zones les plus pauvres de l'État de Bahia
EB 2006/87/R.19	10 d) ii)	Guatemala: Mémoire du Président: Apport de modifications au programme national de développement rural – régions centrale et orientale (prêt 651-GT)
EB 2006/87/R.20 + Add.1 + Supp.1	10 e)	Bosnie-Herzégovine: Projet de renforcement des entreprises rurales
EB 2006/87/R.21	11 a)	Propositions de dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
EB 2006/87/R.22	11 b)	Proposition de don au titre du guichet mondial/régional en faveur du programme régional de formation au développement rural (PROCASUR) pour le Programme de formation aux itinéraires d'apprentissage
EB 2006/87/R.23	12	Activités prévues au titre des projets
EB 2006/87/R.24	13 a) i)	Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2006/87/R.25	13 a) ii)	Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2006/87/R.26	13 b)	Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2006/87/R.27	13 c) i)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2005
EB 2006/87/R.28	13 c) ii)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre 2006
EB 2006/87/R.29 + Corr.1	13 d)	Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service
EB 2006/87/R.30	13 e)	Besoins de financement au titre du vingt-septième tirage sur les contributions des membres en 2006
EB 2006/87/R.31	13 f)	Rapport du Comité d'audit
EB 2006/87/R.32 + Corr.1	13 g)	États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2005
EB 2006/87/R.33	13 h)	Nomination des membres du Comité d'audit
EB 2006/87/R.34 + Add.1	14	Rapport sur la performance du portefeuille pour 2005
EB 2006/87/R.35	15	Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain

ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2006/87/R.36	16	Création d'un comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration
EB 2006/87/INF.1		Arrangements pour la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration
EB 2006/87/INF.2		Liste des fonctionnaires du FIDA chargés de la préparation des exposés des options et stratégies d'intervention par pays ainsi que des propositions de prêts, de dons et de réduction de la dette présentés à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration
EB 2006/87/INF.3		Rapport sur l'exécution du premier cycle du Programme de développement des services financiers ruraux au Niger
EB 2006/87/INF.4		Liste prévisionnelle des questions qui figureront à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration en 2006
EB 2006/87/INF.5		Dons au titre des guichets mondial/régional et de pays spécifique approuvés par le Président
EB 2006/87/INF.6		Liste provisoire des participants à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration
EB 2006/87/INF.7		Inde: Rapport sur l'exécution du premier cycle du Programme d'appui à l'initiative nationale de microfinancement au titre du Mécanisme flexible de financement
EB 2006/87/INF.8		Résumé des propositions de projets, programmes et dons examinées par le Conseil d'administration
EB 2006/87/INF.9		Discours de clôture prononcé par le Président du Fonds international de développement agricole, M. Lennart Båge à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration

ANNEXE III

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session

Rome, 19-20 avril 2006

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement: Précisions concernant les questions soulevées par le Conseil d'administration
4. Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement
5. Évaluation
 - a) Rapport du Président du Comité de l'évaluation au sujet de la visite sur le terrain au Mexique
 - b) Rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la quarante-troisième session du Comité de l'évaluation
 - c) Nomination des membres du Comité de l'évaluation
6. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
7. Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA
8. Exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP)
 - a) Bangladesh
 - b) Égypte
 - c) Ghana
9. Ressources disponibles pour engagement

10. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen
 - a) Afrique de l'Ouest et du Centre

Congo: Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou
 - b) Afrique orientale et australe
 - i) Madagascar: Projet d'appui au développement de Menabe et de Melaky
 - ii) Mozambique: Programme d'appui à l'agriculture
 - c) Asie et Pacifique
 - i) Propositions post-tsunami: propositions de prêts supplémentaires pour les programmes approuvés à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil d'administration
 - ii) Pakistan: Projet de relèvement à l'intention des communautés et des ménages touchés par le séisme
 - d) Amérique latine et Caraïbes
 - i) Brésil: Projet de développement des communautés rurales dans les zones les plus pauvres de l'État de Bahia
 - ii) Guatemala: Mémoire du Président: Apport de modifications au Programme national de développement rural – régions centrale et orientale (prêt no. 651-GT)
 - e) Proche-Orient et Afrique du Nord

Bosnie-Herzégovine: Projet de renforcement des entreprises rurales
11. Propositions de dons au titre du guichet mondial/régional présentées au Conseil d'administration pour examen
 - a) Centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
 - b) Programme régional de formation au développement rural (PROCASUR), pour le Programme de formation aux itinéraires d'apprentissage
12. Activités prévues au titre des projets
13. Rapports financiers
 - a) Septième reconstitution des ressources du FIDA
 - i) Rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA
 - ii) Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
 - c) Portefeuille de placements du FIDA
 - i) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2005
 - ii) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2006
 - d) Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service
 - e) Besoins de financement au titre du vingt-septième tirage sur les contributions des membres en 2006

13. Rapports financiers (suite)
 - f) Rapport du Comité d'audit
 - g) États financiers vérifiés du FIDA pour 2005
 - h) Nomination des membres du Comité d'audit
14. Rapport sur la performance du portefeuille pour 2005
15. Rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain
16. Création d'un comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration
17. Questions diverses
 - a) Nouveau Siège du FIDA
 - b) Présidence des consultations de reconstitution
 - c) Approbation de la diffusion des documents